

Une réalité inquiétante :

Les appareils de mesure et de localisation utilisés par les géomètres sont particulièrement convoités par une délinquance structurée voulant obtenir rapidement un gain financier important.

Partant du principe que le délinquant est un être rationnel, qui recherche un gain rapide, réduisant les efforts avec un risque limité d'être identifié, il convient que les utilisateurs légitimes prennent conscience de cette situation et agissent de manière préventive pour amoindrir l'impact de ces actes de malveillance.

Lors de l'acquisition du matériel :

- Si vous avez l'intention d'acheter vos appareils de mesure d'occasion, renseignez vous auprès du fabricant de ce matériel afin de savoir s'il existe une base de données qui recense le matériel signalé volé.

- **Activez impérativement le code PIN** de votre appareil de mesure. En cas de vol il ne sera pas possible de l'utiliser sans solliciter le fabricant pour obtenir le code PUK. Modifiez ce code régulièrement et ne le communiquez pas au personnel non habilité.

- Impliquez vos collaborateurs sur les notions élémentaires de sûreté. La vigilance quotidienne est l'affaire de tous. La sûreté doit devenir un automatisme.

Le stockage du matériel :

- Choisissez dans vos locaux professionnels une pièce de préférence à l'étage, si possible dépourvue de fenêtre.

- Installer dans ce local un coffre fort qu'il conviendra de fixer au sol.

- En dehors de toute utilisation, remisez les instruments et matériels sensibles à l'intérieur du coffre fort.

- Protégez cette pièce à l'aide d'un générateur de brouillard qui s'activera dès qu'une intrusion non autorisée se produira.

- Prenez le temps de photographier et répertorier tous vos objets de valeur, en notant leurs caractéristiques.



Gratuitement, il vous aidera à améliorer votre sûreté.

Que faire lors d'une agression :

- Quoi qu'il arrive adoptez une attitude neutre tendant à ne pas provoquer les auteurs et à ne pas être agressif. N'entreprenez aucune action lourde de conséquences.

- Si possible, observez vos agresseurs pour en donner un signalement très précis, armes, comportement, accent, tenue vestimentaire. Votre témoignage sera capital pour nous permettre de les appréhender.

- Maintenez les lieux en état pour que les enquêteurs puissent exploiter les éventuelles traces et indices.

- Relevez l'identité des témoins.

- Alerte immédiatement les forces de l'ordre en composant le :



En savoir plus :
www.referentsurete.com



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

La protection des géomètres



Les abords immédiats :

Il est important de prendre en compte l'espace qui entoure vos bâtiments, en délimitant votre propriété.

- Pour ce faire prévoyez une clôture à mailles rigides d'une hauteur minimale de 2 m hors bâti, un portail et/ou un portillon de la même hauteur et ne présentant aucun élément facilitant le franchissement.
- Gérez la végétation afin de conserver une bonne visibilité tout en évitant de favoriser la dissimulation du délinquant lors de son approche du bâtiment.

L'éclairage :

Des zones bien éclairées influent sur le comportement du délinquant. Privilégiez un éclairage actif qui s'activera à la détection de mouvement. Les spots doivent être installés sur la partie haute du bâtiment avec un câblage non apparent. Vérifiez régulièrement le bon fonctionnement.

La protection mécanique : (suivant la configuration de vos locaux)

- Le rideau métallique :

Privilégiez un rideau intérieur à lames perforées, en acier galvanisé avec système anti dégonflage. Ce dernier sera équipé d'un sabot de détection à l'ouverture si votre vitrage ne comporte pas de détection.

- Vitrages & fenêtres :

Optez pour des produits verriers répondant à minima à la norme EN356-P6B avec des accessoires de même résistance. Les petites ouvertures extérieures pouvant être équipées d'un barreaudage conçu selon les règles de l'art.

- Installez des blocs-portes, serrures et verrous (*) pouvant résister à une effraction ou permettant de la retarder. Veillez tout particulièrement à une protection mécanique cohérente de l'ensemble de la structure en intégrant dans votre réflexion les ouvrants, les murs, le sol sans oublier la toiture.

(*) Reportez vous aux normes prEN 1627 – EN 1906 – EN 12209 – EN 1303

Partenaire
de votre sûreté



La protection électronique :

- Elle doit être effective à l'intérieur des locaux mais également en périmétrie (vitrage, porte d'accès..) pour alerter le plus tôt possible toute ouverture ou tentative d'effraction. Le système comportera des détecteurs de choc et d'ouverture.

- Une attention toute particulière sera portée sur la protection du cheminement des câblages afin que l'alarme ou les périphériques ne puissent pas être neutralisés.

- Il est fortement conseillé de doubler le dispositif de transmission de l'alerte vers l'extérieur en intégrant un module G.S.M.

- Changer régulièrement le ou les codes d'activation.

- La centrale d'alarme devra comporter un code sous contrainte permettant d'alerter le télésurveilleur d'une anomalie et ce en toute discrétion.

- Afin de pallier à une coupure de courant le dispositif devra pouvoir assurer une autonomie de 48 heures.

- L'utilisation de lecteurs de badges pour accéder à vos locaux apporte une gestion plus précise et permet une inter action avec votre protection électronique.

- Souscrivez un contrat de maintenance.

La vidéoprotection :



- Ce système doit faire l'objet d'une réflexion approfondie pour qu'il soit optimisé. (emplacement des caméras, qualité des flux, système de sauvegarde...) Renseignez vous auprès de votre référent sûreté, il pourra utilement vous conseiller entre sur l'aspect législatif. (Consultez la fiche conseils dédiée à ce sujet)

Protégez vos déplacements :

- Evitez de vous stationner dans des endroits obscurs et isolés.

- Dans la mesure du possible, ne pas sérigraphier les véhicules de fonction.

- Fixez solidement un coffre à code dans le véhicule que vous utilisez pour déplacer vos appareils de grande valeur.

- Fermer votre véhicule à clé et enclenchez l'alarme lorsque vous vous éloignez de celui-ci.

- Vous pouvez également équiper votre véhicule d'une balise GPS.

- Soyez très vigilant durant la pause repas, gardez un œil sur votre véhicule, c'est l'un des moments propices à commettre le vol.

Protégez vous sur les chantiers :

- Evitez de laisser votre matériel sans surveillance sur votre lieu de travail.

- Tentez de repérer tout comportement suspect aux abords d'un chantier.

- Dans tout les cas, l'alerte rapide des forces de l'ordre peut faire échouer un vol ou permettre une interpellation

- Parce qu'il n'est pas toujours aisé de bien analyser la mise en sûreté de votre lieu de travail, n'hésitez pas à solliciter votre référent sûreté. Par le biais d'une consultation, il répondra à toutes vos questions et saura vous conseiller **gratuitement** au mieux.

**Consultez vos fiches conseil
&
localisez votre référent sûreté**

